



VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Ciudad de Guatemala (Guatemala), 26 - 30 avril 2004

**ACTIVITES DE LA FAO (2002-2003), TENDANCES ET
PROBLEMES EN CE QUI CONCERNE L'AGRICULTURE, LES
FORETS, LA PECHE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA
REGION ET SUITE DONNEE AUX PRINCIPALES
RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-SEPTIEME CONFERENCE
REGIONALE DE LA FAO POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES
CARAÏBES**

Table des matières

	Paragrapes
I. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES	1 - 59
A. Préparatifs du sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après. Perspectives régionales	1 - 5
B. Débat général sur les tendances et les enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région	6 - 37
C. Équilibre entre la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes	38 - 46
D. Partenariats pour la sécurité alimentaire et le développement rural	47 - 49
B. Effets des subventions et des restrictions commerciales sur la production agricole et halieutique et l'accès aux marchés	50 - 59
II. TENDANCES ET ENJEUX POUR LE MONDE RURAL DANS LA RÉGION	60 - 68
A. Thèmes actuels et nouveaux	60 - 68

I. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

PRÉPARATIFS DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION: CINQ ANS APRES. PERSPECTIVES REGIONALES

Recommandation n° 7. Réaliser une analyse plus poussée des causes de l'évolution défavorable de la sous-alimentation.

1. L'étude sur les « tendances et enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes » a été réalisée cette année pour la troisième fois. Elle fournit un diagnostic général de l'agriculture et des autres activités rurales et des rapports qu'elles entretiennent avec l'évolution de la pauvreté, de l'inégalité et de la sous-alimentation dans la région. Par ailleurs, les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) ont permis de coordonner les efforts visant à élaborer des systèmes d'information destinés à évaluer la situation de la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la région.

Recommandation n° 8. Envisager des projets axés sur la génération de revenus (agritourisme, tourisme rural).

2. Dans le cadre des initiatives relatives aux stratégies et aux programmes régionaux pour la sécurité alimentaire, la FAO a soutenu les États membres de la Communauté andine (CAN), du Conseil régional de coopération agricole (CORECA) - Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC), du Marché commun austral (MERCOSUR) et du Forum des Caraïbes (CARIFORUM) - Communauté des Caraïbes (CARICOM), pour la préparation des notes stratégiques sur la sécurité alimentaire et d'une proposition de projet régional. Ces documents ont fait l'objet d'un débat lors du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après. Cinq projets de coopération technique ont été approuvés et sont actuellement mis en œuvre (GTFS/RLA/141/ITA; TCP/RLA/2907; TCP/RLA/2908; TCP/RLA/2909; TCP/RLA/2910) en tenant compte des inquiétudes que les groupes économiques ont exprimées au cours de cette réunion. Un soutien a été fourni à la tenue de la « réunion sur les initiatives en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes » (Washington, 2002) et au groupe d'experts sur « l'importance du centrage territorial pour le développement rural de l'Amérique latine et des Caraïbes » (Milan, 2003), en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement (BID).

3. Divers projets de politiques agricoles, de développement rural et de sécurité alimentaire menés au Brésil (UTF/BRA/040/BRA; UTF/BRA/058/BRA; UTF/BRA/059/BRA) ont bénéficié de conseils et d'une orientation. Par ailleurs, quatre autres projets sont en cours d'exécution à l'appui du programme *Fome Zero* (TCP/BRA/2904; TCP/BRA/2905; TCP/BRA/2906). Des études et des projets sont également mis en œuvre pour améliorer l'accès à la terre de la population rurale du Honduras (PACTA: UTF/HON/025/HON) et du Mexique (UTF/MEX/052/MEX).

Recommandation n° 9. Approfondir les analyses relatives aux montants d'investissement brut nécessaires pour atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation.

4. On a mené, pour améliorer la capacité technique de formulation et d'exécution du budget agricole public dans les zones rurales, des études relatives aux politiques publiques du Costa Rica, du Chili, du Nicaragua, du Pérou et de la République dominicaine, dans le cadre du projet TCP/RLA/0176. Ce dernier a également permis la tenue, en République dominicaine, du

Séminaire international sur les tendances et les enjeux en matière de gestion des dépenses publiques pour le développement agricole et rural en Amérique latine et dans les Caraïbes.

5. Le projet TCP/RLA/2911 vise à renforcer les processus de décentralisation liés à la mise en œuvre des politiques publiques et à la gestion des dépenses publiques en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Salvador et au Guatemala.

A. DEBAT GENERAL SUR LES TENDANCES ET LES ENJEUX DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE, DES FORETS, DES PECHEES ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA REGION

Recommandation n° 11. Orienter les projets vers les entités économiques familiale, et plus uniquement vers la parcelle productive.

6. Cette approche a été appliquée aux nouveaux projets que la FAO a mis en œuvre dans la région, et notamment aux projets d'appui au Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) au Honduras, au Guatemala, au Nicaragua, en Équateur, au Brésil, au Mexique et au Venezuela. Cela fait désormais plus de dix ans que des projets visant à favoriser l'agriculture familiale au Brésil, comme le projet UTF/BRA/057/BRA, bénéficient d'un soutien technique.

7. Un atelier a été organisé pour renforcer les capacités des fonctionnaires du Bureau régional. Il avait pour thème les méthodes participatives de développement et plus particulièrement les modes de vie durables.

Recommandation n° 12. Le travail des enfants et l'enseignement en milieu rural doivent constituer une priorité de la FAO.

8. Des activités sont menées en collaboration avec l'UNESCO pour promouvoir l'initiative « Éducation pour la population rurale », qui s'inscrit dans le cadre du programme « Éducation pour tous » dont l'objectif est de combler le fossé éducatif entre populations rurale et urbaine. On a également préparé, dans plusieurs pays de la région, une proposition de projet intitulée « Enseignement à distance à l'aide des nouvelles technologies de l'information pour la diffusion de pratiques améliorées de culture de pommes de terre ». Un programme d'études a été mis en œuvre au Honduras à propos de l'enseignement secondaire en milieu rural (GCP/HON/020/NET), tandis que l'Organisation collabore avec plusieurs pays dans le cadre d'initiatives de jardins scolaires. Une expérience a été menée sur le terrain et a donné des résultats très intéressants à propos d'une réadaptation de l'enseignement secondaire en milieu rural.

9. Un modèle éducatif portant sur l'alimentation et la nutrition dans les écoles primaires et les communautés a été élaboré en collaboration avec le Ministère de l'éducation et l'Institut de nutrition et de technologie de l'alimentation (INTA) de l'Université du Chili. Il viendra appuyer les efforts déployés par le gouvernement en vue de prévenir les graves problèmes de nutrition et de santé qui touchent cette tranche de la population.

10. Des formations à la nutrition et à la sécurité alimentaire ont été organisées avec le concours du Secrétariat à l'éducation et du Ministère de l'agriculture de la République dominicaine, à l'intention des enseignants et des parents responsables de l'alimentation scolaire. Elles ont abouti à la préparation d'un volet d'éducation à la nutrition et à la sécurité alimentaire destiné à être mis en œuvre à l'échelon national dans le cadre du programme mondial d'alimentation pour l'éducation (PIGAE).

11. Un projet a été mis sur pied en collaboration avec le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé et la faculté de nutrition de l'Université nationale du Salvador, dans le cadre duquel la FAO apportera une assistance technique visant à renforcer l'élaboration d'un programme éducatif de base concernant les aspects liés à la nutrition et à la sécurité alimentaire.

Recommandation n° 13. Élaborer des programmes centrés sur les femmes et les jeunes en milieu rural.

12. La FAO a mis au point le Programme d'activités forestières destinées à renforcer la sécurité alimentaire et le bien-être des populations rurales. Il s'adresse en premier lieu aux communautés rurales et est axé sur la parité hommes-femmes et le soutien aux jeunes en milieu rural.

13. D'autres initiatives bénéficient également d'un soutien en Colombie et au Salvador, afin de permettre aux jeunes des zones caféières rurales d'intégrer le monde du travail. De même, le volet du « Programme interinstitutions sur le renforcement de la participation des adolescentes au Salvador » que la FAO met en œuvre vise, entre autres, à permettre aux jeunes de générer des revenus en s'appuyant sur des exploitations agricoles et des micro-entreprises, ainsi qu'à organiser des groupes de jeunes et à former leurs dirigeants. Il est cependant admis que ce thème nécessite une approche plus globale et que l'intégration des femmes et des jeunes au sein des activités de production permet le renouvellement des générations au niveau des producteurs agricoles.

Recommandation n° 14. Soutenir la mise en commun des expériences en matière d'instruments de politique de gestion des risques.

14. Dans plusieurs pays, dont le Honduras et l'Argentine, des études sur la gestion des risques sont actuellement menées et leurs résultats seront mis en commun dans le cadre d'une initiative interrégionale consacrée à ce sujet. Ces études s'intéressent au rôle des autorités locales en matière de gestion des risques et analysent les avantages comparatifs dans ce domaine des organisations et institutions locales, par rapport à des organismes de rang plus élevé. Par ailleurs, les États membres du CAC-CORECA ont bénéficié d'un soutien à la rédaction d'une « note stratégique sur la sécurité alimentaire en Amérique centrale: de la gestion des crises à court terme à la gestion des risques et à la réduction de la vulnérabilité à long terme ».

Recommandation n° 15. Élaborer des systèmes d'information agricole.

15. Le projet TCP/RLA/2901 a permis d'instaurer en Amérique latine un système d'information sur les biotechnologies agricoles connecté à des bases de données en ligne consacrées à des projets, à des brevets, à des normes, à la biosécurité, aux institutions et aux spécialistes dans le domaine des biotechnologies agricoles. La FAO a continué de suivre les perspectives des récoltes et de la situation alimentaire des pays de la région. Les évaluations du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) sont diffusées par le biais de ses publications Cultures et pénuries alimentaires et Perspectives de l'alimentation.

16. Le projet PFL/INT/861 relatif à l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des fruits et légumes frais a permis l'élaboration et la publication, sur le site web de la FAO, d'une base de données en ligne sur ce thème. Elle est appelée à servir d'instrument de partage d'informations et d'expériences dans ce domaine. La base de données regroupe des publications, des programmes internationaux, régionaux et nationaux de formation, de certification et d'étude, du matériel de soutien aux formateurs (y compris un manuel de formation) et des services disponibles.

Recommandation n° 16. Mener des activités de formation tant pour l'intégration de statistiques que pour leur utilisation.

17. Les projets GCP/BOL/034/ITA, TCP/COL/2902, TCP/ELS/2801, GCP/HON/027/SPA, TCP/PER/0171, TCP/PER/2804, UTF/VEN/008/VEN; GTFS/RLA/141/ITA et TCP/RLA/2908 s'articulent autour du thème des systèmes d'information agricole.

18. L'Organisation a apporté une aide à plusieurs pays au niveau des activités de préparation de leurs recensements agricoles.

Recommandation n° 17. Orienter l'évaluation des projets pour qu'ils surmontent les problèmes rencontrés lors de leur exécution et mesurer le degré de réalisation de leurs objectifs.

Recommandation n° 18. Améliorer les instruments et les méthodologies d'évaluation des politiques et des programmes de développement agricole.

19. La FAO s'attache en ce moment à concevoir des méthodologies d'évaluation de l'impact qui puissent s'appliquer aux programmes de développement rural, de manière à orienter les politiques gouvernementales dans ce secteur. Dans ce contexte, le Gouvernement du Brésil bénéficie d'un soutien à l'évaluation de certains volets du programme *Fome Zero*, et celui du Mexique à l'évaluation du programme Alliance pour les campagnes (UTF/MEX/053/MEX).

20. Le projet TCP/BRA/2906 soutient l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact du programme *Fome Zero*. Un projet comprenant un système de suivi et d'évaluation a également été mis au point. Un atelier de formation sur l'analyse aux questions de parité hommes-femmes s'est en outre tenu dans le cadre du projet GCP/COL/022/NET, à des fins de supervision et d'évaluation. Au Brésil, le projet UTF/BRA/064/BRA, dont l'accord vient d'être signé, prévoit l'assistance technique de la FAO pour garantir la mise en place et le fonctionnement d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact du programme.

21. Le projet UTF/MEX/053/MEX a évalué les processus qui vont de pair avec la conception, la planification et le suivi de l'Alliance pour les campagnes, ainsi que les dispositions institutionnelles sur lesquelles s'appuie ce programme. Cette démarche avait pour objectif de recenser les possibilités de renforcement de l'efficacité dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Alliance. Le projet UTF/MEX/052/MEX a, par ailleurs, évalué le Fonds de soutien aux projets de production du secteur agricole FOAPOA 2000 et FAPPA 2001.

22. Pour améliorer le fonctionnement des instruments de politique agricole et rurale et en accroître l'incidence, on a intégré un important volet de formation destiné aux personnes chargées de l'élaboration des politiques publiques dans les domaines de l'évaluation des programmes et du suivi de la gestion publique. Cette démarche prend forme au travers du projet FODEPAL (GCP/RLA/138/SPA) et bénéficie du travail de systématisation des expériences du programme de terrain réalisé au sein du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

23. Par le biais du projet TCP/COS/2901 et dans le cadre du programme de coopération technique entre pays en développement, la FAO a soutenu la création d'un système intégré d'information dans le secteur des forêts, qui servira de fondement au suivi et à l'évaluation du programme forestier national.

Recommandation n° 19. Fournir une assistance technique et une formation dans les domaines de la prévention des risques biologiques, des droits de propriété intellectuelle et de la gestion des ressources phylogénétiques autochtones.

24. Au Paraguay, un projet qui s'est achevé a jeté les fondements juridiques de la création du système national de prévention des risques biologiques (TCP/PAR/0166). Il a en outre renforcé les capacités techniques de la Commission de prévention des risques biologiques et les capacités d'analyse des laboratoires dépendant du Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

25. Le projet TCP/BOL/2902 est en cours d'exécution et a pour objectif de renforcer les institutions scientifiques et techniques concernées par la gestion de la sécurité des biotechnologies et d'encourager le développement des capacités techniques nationales. Le projet TCP/ARG/2903 permettra de consolider les institutions nationales en leur permettant de respecter les normes internationales en matière de prévention des risques biologiques, y compris les aspects de gestion,

de suivi, de traçabilité et de certification des céréales, conformément aux normes internationales et nationales. Des réunions et des ateliers régionaux ont été organisés en Argentine, à la Barbade et au Pérou sur le thème des ressources phyto- et zoogénétiques.

Recommandation n° 20. *Approuver les enseignements tirés des expériences précédentes en matière d'élaboration de nouveaux projets.*

26. Des activités sur ce thème ont été menées dans le cadre de projets de terrain au Honduras (GCP/HON/028/NET), au Salvador (GCP/ELS/005/NET), au Brésil (UTF/BRA/057/BRA), et au Costa Rica. À l'avenir, leurs résultats pourront servir à des projets et à des activités de formation en économie, en politiques agricoles et en développement rural.

27. Le Colloque international sur les tendances et enjeux dans la gestion des dépenses publiques pour le développement agricole et rural en Amérique latine et dans les Caraïbes s'est tenu en République dominicaine dans le cadre du projet TCP/RLA/0176. Le projet TCP/RLA/2911 traite, lui aussi, de la mise en œuvre des politiques publiques et de la gestion des dépenses publiques dans plusieurs pays de la région.

28. Depuis 2002, la FAO chapeaute le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, un fonds regroupant plusieurs donateurs et un visant à soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies forestières nationales participatives qui aient un rapport avec les autres stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de conservation de l'environnement. Huit pays d'Amérique latine - Chili, Paraguay, Équateur, Colombie, Honduras, Cuba, Guatemala et Jamaïque - ont d'ores et déjà signé un accord de collaboration avec le Mécanisme et profitent de ce dernier.

29. La proposition du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) dans les Caraïbes a été rédigée dans le cadre des projets TCP/RLA/0173, TCP/RLA/0174 et TCP/RLA/2907. Les enseignements tirés de ces projets ont orienté l'élaboration et la mise en œuvre du projet GTFS/RLA/141/ITA.

Recommandation n° 21. *Orienter la coopération technique en fonction de la demande des pays qui font preuve de souplesse face aux changements.*

30. Des missions pluridisciplinaires de programmation des activités de coopération technique et d'identification et de préparation de projets ont été menées au cours de l'exercice biennal 2002-2003 en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Panama et au Nicaragua. Dans le cadre des préparatifs de ces missions, des séminaires ont été organisés au siège du Bureau régional de la FAO. Des intervenants des secteurs public, privé et universitaire y ont participé en remettant des propositions concernant les possibilités de programme de la FAO dans les pays en question.

Recommandation n° 22. *Rassembler les expériences au sein d'une base de données qui permette d'améliorer la conception de nouveaux projets durables.*

31. La FAO a pris les mesures nécessaires pour que les projets qu'elle mettra en œuvre à l'avenir dans la région intègre un système de suivi et d'évaluation de leur impact, comme le décrivent les paragraphes 19 à 22 du présent document. Le regroupement des expériences devra devenir l'un des éléments de base des projets, de manière à pouvoir disposer d'informations susceptibles d'aider à définir les politiques et à reproduire les enseignements tirés. Des activités ont été menées en ce sens dans le cadre des projets GCP/HON/028/NET, GCP/ELS/005/NET et GCP/RLA/136/SPA.

Recommandation n° 23. Favoriser la mise en oeuvre de projets régionaux qui s'appuient sur la coopération entre les pays et stimulent la créativité des forces vives nationales.

32. L'Organisation a participé à l'élaboration de la stratégie forestière pour l'Amérique centrale, en collaboration avec la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, et met actuellement en oeuvre le projet régional d'information et d'analyse à l'appui de la gestion durable des forêts.

33. L'Organisation met en oeuvre le projet régional FODEPAL concernant la formation à l'économie et aux politiques agraires et de développement rural (GCP/RLA/138/SPA). Globalement, ce projet vise à favoriser le développement rural durable par le biais d'un renforcement des capacités des personnes chargées d'élaborer les politiques. Depuis sa mise en oeuvre en 2002, plus d'un millier de responsables des secteurs public et privé et d'organisations non gouvernementales ont participé à 22 cours donnés à distance, six séminaires d'experts et sept cours classiques. Des accords de collaboration ont été conclus avec 30 universités de la région.

34. La plupart des projets encouragent le recours aux services de spécialistes engagés dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement ou entre pays en transition, ainsi que d'experts retraités.

Recommandation n° 24. Coopération entre organismes internationaux en vue d'éviter les doubles emplois, d'intensifier la coopération Sud-Sud (PSSA) et de réduire les frais d'intervention.

35. La FAO fait partie du Groupe interinstitutions sur le développement rural en Amérique latine et dans les Caraïbes qui encourage les institutions à agir en faveur de la création et de la diffusion d'informations relatives au développement des économies rurales, identifie les nouveaux enjeux du développement rural et met en oeuvre des projets communs de formation, d'assistance technique et d'investissement au niveau national et régional.

36. Le Groupe interaméricain de coopération sur la santé animale (GICSA) a tenu sa dix-huitième session et un soutien a été apporté au Centre panaméricain de lutte contre la fièvre aphteuse.

37. La FAO a participé à des missions conjointes menées au Guatemala et au Honduras - avec des fonctionnaires chiliens - et dans les pays des Caraïbes - avec des fonctionnaires cubains et chinois. L'objectif était de définir les activités de coopération Sud-Sud dans le cadre des différents projets d'appui aux PSSA. Le projet UTF/VEN/008/VEN favorise le développement de la coopération Sud-Sud entre Cuba et le Venezuela dans les domaines de la lutte intégrée, de la production biologique de légumes et de la production animale.

B. ÉQUILIBRE ENTRE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Recommandation n° 28. Soutenir une stratégie globale qui favorise la pérennité de ressources naturelles.

38. La gestion durable des ressources naturelles, en particulier l'eau et le sol, représente un des principaux éléments de tous les projets du PSSA. Soucieuse d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies permettant leur utilisation et leur gestion durable, la FAO a lancé des projets au Brésil (UTF/BRA/060/BRA; TCP/BRA/2903), au Salvador (GCP/ELS/005/NET), en Haïti (TCP/HAI/2904; CGP/HAI/016/CAN), au Honduras (GCP/HON/028/NET), au Mexique, au Nicaragua, au Pérou (TCP/PER/0167) et au Venezuela. Par ailleurs, une étude de faisabilité a été

menée à la Grenade en vue d'encourager l'irrigation à petite échelle, tandis qu'un projet mené à Antigua portait sur l'utilisation des sources pour un usage agricole et sur la protection des bassins versants (TCP/ANT/0067). En Jamaïque, la FAO a soutenu un projet de production durable de noix de coco s'appuyant sur la lutte contre la maladie du jaunissement mortel, subventionné par le Fonds commun pour les produits de base. Elle a également contribué à l'élaboration d'une proposition semblable pour les Caraïbes et l'Amérique centrale. Le projet TCP/ARG/0168 améliore la gestion de l'eau dans une région de petites exploitations, grâce au renforcement technique et institutionnel des associations de cultivateurs.

39. Dans le cadre de la stratégie mondiale de gestion des ressources zoogénétiques, la FAO a organisé deux ateliers sous-régionaux au Pérou et à Cuba afin de soutenir la préparation des rapports de pays en vue du premier rapport mondial sur la situation de ressources zoogénétiques. Des discussions ont également porté sur les priorités en matière d'élaboration de projets nationaux et sous-régionaux relatifs à la gestion et la conservation de ressources zoogénétiques, en mettant l'accent sur la coopération entre les pays.

40. L'Organisation a soutenu le troisième Congrès latino-américain sur l'aménagement des bassins versants organisé au Pérou. Elle a en outre mis en oeuvre le projet régional sur les changements climatiques en Amérique centrale (FNPP/GLO/002/NET) et le projet régional de protection forestière (TCP/RLA/2903) visant à protéger les forêts primaires contre le scolyte.

***Recommandation n° 29.** Soutenir la mise en place de cadres de juridiques et normatifs favorisant la pérennité de ressources naturelles.*

41. Grâce au renforcement de ses programmes forestiers nationaux, la FAO a soutenu les gouvernements de la région autour de questions normatives, juridiques et institutionnelles. Ainsi, le projet TCP/RLA/0067 a examiné le cadre juridique et politique se rapportant à l'aménagement du territoire dans les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et a recommandé de nouvelles politiques visant à accélérer le programme de diversification agricole au niveau régional. Les projets TCP/ANT/2902, TCP/JAM/2901 et TCP/URU/2802 ont permis à la FAO d'apporter aux gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, de la Jamaïque et de l'Uruguay un soutien en matière de renforcement du cadre juridique et institutionnel dans le domaine de la pêche.

***Recommandations n° 30 et 31.** Soutenir l'élaboration de systèmes d'information sur l'utilisation des ressources naturelles qui permettent d'en mesurer la disponibilité et la dégradation.*

42. Le projet régional de soutien à l'information forestière à l'appui de la gestion durable des forêts dans la région (GCP/RLA/133/EC) a réalisé une étude des tendances et des perspectives du secteur forestier comprenant des indicateurs de durabilité et des mécanismes de suivi. Le projet GCP/BOL/034/ITA a, pour sa part, permis de dégager des enseignements et des expériences sur ce sujet qu'il sera possible de diffuser dans la région. La FAO, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour l'environnement, participe à l'initiative du Réseau mondial sur le couvert végétal, qui s'intéresse aux ressources naturelles de la région et dont l'objectif est d'améliorer la disponibilité d'informations à l'échelon mondial à propos du couvert végétal.

43. La FAO a conçu une méthodologie de collecte et de gestion de l'information relative aux ressources naturelles qui permet d'en évaluer les points forts et les points faibles et de simuler des scénarios optimaux en matière d'utilisation des terres, de manière à élaborer des plans de développement agricole durable. Cette méthodologie a été appliquée en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, au Paraguay et en Uruguay (GCP/RLA/139/JPN). Par ailleurs, des systèmes d'information sur les terres ont été mis au point à Antigua-et-Barbuda, en Dominique, à la Grenade, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

44. Le projet de renforcement de la gestion et du partage d'informations sur les ressources phytogénétiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes a contribué à définir les spécifications du nouveau système d'information sur ressources phytogénétiques pour l'agriculture. Des activités pilotes ont en outre été menées sur la mise en place d'un mécanisme national de partage d'informations en Équateur et à Cuba, afin de donner suite à la mise en oeuvre du plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques.

45. Parmi les autres activités qui prévoient des systèmes d'information destinés à évaluer la situation des ressources naturelles, figurent des projets menés au Brésil (UTF/BRA/060/BRA; TCP/BRA/2903) et au Pérou (TCP/PER/0167).

Recommandation n° 32. Envisager des mécanismes susceptibles de favoriser l'application de paiements de rémunérations pour la prestation de services environnementaux.

46. En Amérique centrale, la FAO collabore avec la Banque mondiale pour envisager et élaborer des solutions de substitution pour le paiement des services environnementaux. Plusieurs études de cas ont été publiées sur l'évaluation des services hydrologiques et sur les mécanismes de paiement de ces services dans la région. Ainsi, un forum régional a été organisé au Pérou en marge du troisième Congrès latino-américain sur l'aménagement des bassins versants, sur le thème du paiement des services environnementaux dans le cadre des bassins versants. Un projet est en œuvre au Mexique (TCP/MEX/2905) à propos de l'intégration de services environnementaux dans l'aménagement du territoire. L'Organisation réalise du reste une étude sur les mécanismes financiers à l'appui de la gestion durable des forêts dans les pays du Cône sud.

C. PARTENARIATS POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Recommandation n° 37. Aider les pays de la région à prendre des mesures en faveur du développement des filières de production.

Recommandation n° 38. Favoriser les ouvertures commerciales et les possibilités d'investissement entre petits producteurs organisés, de manière à renforcer leur compétitivité.

47. Le projet TCP/RLA/2905 mis en oeuvre au Brésil, au Chili, au Mexique et au Pérou, a encouragé la mobilisation des ressources de production existantes dans les zones rurales en renforçant les liens entre les petits producteurs agricoles et des systèmes/produits déterminés, afin d'améliorer leurs revenus et de favoriser la sécurité alimentaire.

48. Diverses initiatives ont été organisées: une réunion technique pour évaluer les problèmes des petites entreprises alimentaires en matière d'utilisation de l'énergie (Mexique); un atelier sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans les pays de la CARICOM (Jamaïque), deux ateliers sous-régionaux sur le renforcement de la sécurité sanitaire et de la qualité des fruits et des légumes frais pour les pays du Cône sud (Chili) et d'Amérique centrale et des pays hispanophones des Caraïbes (Guatemala); ainsi qu'un atelier régional dans le cadre de l'initiative mondiale après-récolte (Équateur). La FAO a apporté un soutien aux gouvernements d'Argentine (TCP/ARG/2903), des Bahamas (TCP/BHA/2803), de la Jamaïque (TCP/JAM/0066), et de Saint-Vincent-et-les Grenadines (TCP/STV/0065) dans des domaines relatifs à la manutention et à la gestion après-récolte et à la transformation à petite échelle de produits alimentaires, dans le but d'en accroître la valeur ajoutée.

49. La FAO travaille actuellement au programme de coopération entre industries forestières et producteurs ruraux, de manière à renforcer les ouvertures commerciales et les possibilités d'investissement entre petits producteurs organisés. Soucieuse de recenser les possibilités de développement de petits producteurs en s'appuyant sur les expériences positives que ceux-ci ont

eux-mêmes présentées, l'Organisation a soutenu l'atelier des petits producteurs de semences d'Amérique latine (Santa Cruz, Bolivie). Elle a en outre apporté une coopération technique aux gouvernements du Salvador pour la mise en oeuvre du projet TCP/ELS/2801.

D. EFFETS DES SUBVENTIONS ET DES RESTRICTIONS COMMERCIALES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE ET HALIEUTIQUE ET L'ACCES AUX MARCHES

Recommandation n° 47. Développer des capacités techniques pour répondre aux exigences en matière de sécurité et d'autres aspects sanitaires qui ont une incidence sur la commercialisation des aliments.

50. L'Organisation a mis en oeuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes plusieurs projets de formation sur des questions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, ainsi que de renforcement des systèmes de normalisation et de contrôle des aliments. Dans ce contexte, la FAO a assuré la coordination des activités avec d'autres organismes de coopération technique, notamment l'Organisation panaméricaine de la santé. Voir ftp://ftp.fao.org/codex/cclac13/la02_07s.pdf.

Recommandation n° 48. Soutenir la coopération entre les pays afin de lutter contre les maladies transfrontières.

51. La FAO apporte un soutien à la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement pour l'élaboration d'une stratégie de protection forestière en Amérique centrale, dont l'objectif fondamental vise la lutte contre le scolyte, qui ravage les plantations naturelles de conifères (TCP/RLA/2803).

52. Des activités ont été menées en Argentine (TCP/ARG/2801), au Brésil, en Bolivie, en Colombie, à Cuba (TCP/CUB/8926), au Chili, au Mexique, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay (TCP/RLA/0177) dans le domaine de la lutte contre les maladies transfrontières des animaux. On a lancé un Plan continental d'éradication de la peste porcine classique et des activités ont été menées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine. La table ronde sur la stratégie régionale de lutte et d'éradication de la lucilie bouchère dans les Caraïbes a été organisée dans le cadre du projet TCP/RLA/8927 mis en oeuvre à Haïti, en Jamaïque et en République dominicaine (TCP/RLA/8927).

Recommandation n° 49. Informer les pays de la région et les aider à préparer des positions en vue des négociations au sein de l'OMC et d'autres instances.

53. La FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ont maintenu leur soutien au Groupe consultatif informel des négociateurs commerciaux des Amériques (GINA) en vue de promouvoir le dialogue et le partage d'informations entre les négociateurs commerciaux intéressés par les questions de commerce agricole. Un atelier sur les négociations commerciales multilatérales dans l'agriculture a également été organisé au Panama dans le cadre d'un projet interrégional financé par l'Union européenne (GCP/INT/736/EC). Il s'adressait aux pays d'Amérique centrale, au Belize, au Panama et à la République dominicaine.

Recommandation n° 50. Soutenir la réalisation d'analyses prospectives sur les divers scénarios découlant du nouveau cycle de négociations de l'OMC.

54. La FAO a collaboré avec la CNUCED à l'amélioration du modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM), qui permet de mener les études prospectives sur les effets des divers scénarios découlant du nouveau cycle de négociations de l'OMC. Ce modèle de simulation a également été appliqué aux projets TCP/GUY/2903, TCP/RLA/2910 et GCP/INT/736/EC.

Recommandation n° 51. *Réaliser des études sur la libéralisation des marchés et son incidence sur les débouchés commerciaux et la sécurité alimentaire des pays en développement.*

55. L'Organisation a participé aux préparatifs des études relatives aux débats du cycle de Doha et a convoqué des forums sur le rôle de l'agriculture et de la « caisse de développement ». Ces études ont mis en exergue la nécessité d'identifier clairement les besoins de développement spécifiques des pays et des petits exploitants.

56. Elle a en outre évalué l'expérience de la mise en oeuvre de l'accord de l'OMC sur l'agriculture au Brésil, au Costa Rica, au Honduras, en Jamaïque et au Pérou. Du reste, des études ont porté sur l'incidence de la libéralisation du commerce sur la sécurité alimentaire au Chili, en République dominicaine, au Guatemala, au Guyana, en Jamaïque et au Pérou. Le projet TCP/RLA/2910 analyse les conséquences du protectionnisme sur la sécurité alimentaire dans les pays du MERCOSUR, tandis que les projets TCP/GUY/2801 et TCP/SUR/2802 ont accordé une attention toute particulière au contrôle des aliments dans le cadre des importations et des exportations.

Recommandation n° 52. *Analyser l'apparition de barrières cachées au commerce qui opposent consommateurs et producteurs.*

57. On a renforcé les institutions chargées de mettre en oeuvre les mesures sanitaires et phytosanitaires et les normes de qualité des produits. Le projet TCP/RLA/2907 vise à consolider les bases de données et à renforcer l'utilisation des informations liées aux marchés dans cadre de la prise de décisions et des négociations tant dans le secteur public que privé. Les projets TCP/RLA/0065 et TCP/RLA/2904 ont renforcé les comités nationaux traitant de façon spécifique de l'analyse dans le domaine du Codex Alimentarius. Les projets TCP/PAR/2801, TCP/URU/2801, TCP/ANT/0066 et TCP/HAI/2802 ont apporté un soutien aux systèmes nationaux de contrôle des aliments en vue d'améliorer la mise en oeuvre des mesures sanitaires et d'harmoniser les normes alimentaires.

Recommandation n° 53. *Réaliser des études destinées à évaluer l'incidence des subventions généralisées sur l'exploitation des ressources halieutiques.*

58. La FAO a conçu une méthodologie visant à identifier, à évaluer et à quantifier les subventions dans le domaine des pêches, de manière à favoriser l'analyse de leurs effets sur la pérennité des ressources halieutiques et le commerce des produits de la pêche. On a réalisé un « Guide d'identification, évaluation et notification des subventions au secteur des pêches », qui a fait l'objet d'une révision lors d'une réunion d'experts tenue à Rome, en décembre 2002. Le Comité des pêches, à sa vingt-cinquième session, a estimé que ce guide constituait un outil technique de grande utilité.

59. Le Comité des pêches, à sa vingt-cinquième session, a décidé que la FAO convoque une consultation technique sur ce thème dans le courant de 2004. Lors de cette consultation, il conviendrait d'accorder une attention particulière à un mandat pratique permettant de prendre en compte l'impact des subventions sur les ressources halieutiques, notamment en ce qui concerne la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et d'autres aspects du développement durable des pêches.

II. TENDANCES ET ENJEUX POUR LE MONDE RURAL DANS LA RÉGION

A. THÈMES ACTUELS ET NOUVEAUX

60. La sécurité alimentaire, la dépendance du secteur agricole, la pauvreté en milieu rural et les inégalités sociales sont autant de traits caractéristiques de la région. Le nouveau programme de développement doit s'appuyer sur une volonté et un engagement politique dont la concrétisation passe par l'action de l'État et la mise en place des politiques publiques. Cette démarche suppose qu'il faille promouvoir le développement rural pour garantir la sécurité alimentaire et éradiquer la pauvreté. L'ampleur et le type des interventions doivent être adaptés au niveau de développement des différents pays, tandis que les politiques doivent avancer des solutions de substitution qui englobent la reconversion de la production, encouragent la conception de nouvelles options scientifiques et techniques et défendent les droits des familles rurales.

Quels sont les thèmes auxquels il est proposé d'accorder la priorité dans nouveau programme de développement rural ?

61. Cette démarche s'inscrit dans le cadre général de la Déclaration de Rome et des accords découlant du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, qui axent les mesures à prendre vers un objectif précis et quantifiable, celui de réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde d'ici 2015. Dans ce contexte, il est possible d'envisager les thèmes suivants:

62. *L'espace rural et la dimension territoriale du développement.* On a fortement insisté ces vingt dernières années sur la décentralisation jugée primordiale pour un développement plus dynamique. Au coeur de toute politique de décentralisation figure la redistribution du pouvoir de l'État, ce qui, dans un contexte général démocratique, passe par le transfert de pouvoirs tant aux autorités municipales qu'aux organisations de la société civile et aux associations professionnelles, par le biais de formules de coresponsabilité. Plus récemment, il s'est avéré de plus en plus nécessaire d'encourager également des politiques de développement territorial, visant à faire en sorte que toutes les régions soient en mesure d'utiliser au maximum leurs possibilités de développement. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de s'appuyer sur les avantages de chaque région, sur les capacités « d'entraînement » de leurs villes et sur la mise en valeur de nouvelles ressources. Le développement de l'agriculture familiale est envisagé dans le contexte du territoire, en considérant d'une manière globale l'unité économique composée du noyau familial et les ressources disponibles, qui englobe la parcelle et les ressources naturelles qui s'y rattachent, de même que les autres actifs incorporels dont peuvent disposer les familles rurales et sont liés à leur participation au sein d'organisations de producteurs ou à leurs capacités de gestion au niveau des autorités locales.

63. *Le développement de l'agriculture urbaine* sous-entend une coordination des rapports entre les agriculteurs urbains et périurbains, les autorités municipales, les intermédiaires, les commerçants et les milliers de consommateurs, dans la mesure où l'*urbanisation croissante* qui caractérise la région constitue désormais l'une des principales difficultés lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité alimentaire des villes, notamment dans les situations de manque de revenus et de sous-alimentation.

64. La mise en place de politiques destinées à *renforcer les capacités des petits agriculteurs et des familles démunies en milieu rural* constitue un premier pas pour garantir la sécurité alimentaire de la population concernée. Cela englobe l'élaboration de stratégies et de mécanismes pour: a) concentrer les petites unités de production (en appliquant divers types de transactions foncières) de manière à pouvoir créer des entreprises que leur taille rendrait viables sur le plan économique; b) faciliter l'accès des jeunes à la terre, de manière à favoriser le renouvellement des générations de producteurs agricoles, de même que l'utilisation de technologies et de pratiques

agricoles neuves; c) soutenir les systèmes associatifs de production et de commercialisation, pour garantir la compétitivité sur les marchés.

65. *La féminisation des économies doit bien être prise en considération lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques agricoles et rurales.* Au sein de leur foyer, les femmes imaginent diverses stratégies quotidiennes pour alimenter leur famille: elles occupent davantage d'emplois ruraux non agricoles que les hommes, migrent vers les villes d'où elles envoient leurs revenus à leur famille et accèdent de plus en plus à des emplois salariés. Ces formes de travail sont, en général, précaires et mal rémunérées et n'offrent guère de possibilités de formation.

66. La reconstruction de la *charpente institutionnelle* en faveur du développement agricole et rural, de la part d'intervenants privés, sociaux, gouvernementaux et non gouvernementaux. Il est inutile de promouvoir la flexibilité, la transparence et la participation sans reconnaître la diversité et le pluralisme économique et social. Il importe de rassembler des stratégies différenciées et les différents acteurs dans le cadre d'un dialogue plus large qui aboutisse à une intégration.

67. Les exigences accrues en matière de transparence et de surveillance sous-entendent qu'il faille *identifier de nouveaux instruments et méthodes d'évaluation de l'impact*. À la lumière des diverses expériences observées en Amérique latine et dans les Caraïbes, il apparaît que l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact constitue un élément essentiel de tout programme. Un tel système doit permettre d'orienter les actions au jour le jour et d'appréhender l'effet réel d'une intervention sur la population ciblée et, en fin de compte, sur l'ensemble de la population. Pour cela, il est indispensable d'admettre que les programmes, les politiques et les projets, quels qu'ils soient, se heurtent à des restrictions non seulement d'ordre technologique, mais également dans le domaine des règles d'accès aux ressources et aux mécanismes constitutifs des intervenants sociaux eux-mêmes. L'évaluation de ces restrictions doit permettre d'établir une conception commune des problèmes à surmonter et des possibilités existantes.

68. Enfin, cela fait plusieurs années que les pays de la région mènent des initiatives *d'intégration sous-régionale et régionale*. Plus récemment, certains pays ont entamé des négociations bilatérales de libre-échange, ce qui ouvre des perspectives commerciales mais implique également d'importants enjeux, en particulier pour les producteurs de céréales et de viande. Il convient dès lors d'accorder la priorité à la compétitivité des différents systèmes de production de la sous-région, à la vulnérabilité face à l'intensification de la concurrence sur les marchés locaux et aux enjeux d'une harmonisation accrue des politiques commerciales et agricoles sous-régionales.